

MEMBRES COLLECTIFS

Base - Nouveau club 100 membres et moins	179 \$
Base – Club récréatif 50 membres et moins et club ACRO	357 \$
Base - Club récréatif et club GR	595 \$
Base - Club récréatif et circuit régional	1 304 \$
Base - Club récréatif, circuit régional et 5 athlètes ou moins compétitifs PROV-NAT	1 304 \$
Base - Club récréatif et compétitif CR-PROV-NAT moins de 2 500 membres	2 310 \$
Base - Club récréatif et compétitif CR-PROV-NAT plus que 2 500 membres	4 725 \$

MEMBRES INDIVIDUELS

ENTRAÎNEURS ET OFFICIELS

Administrateur d'un club	Inclus
Administrateur d'une ARG	Inclus
Entraîneur – Compétitif PROV-NAT	104 \$
Entraîneur récréatif et circuit régional	69 \$
Entraîneur ACRO et PARKOUR	69\$
Moniteur (14 ans et +, avec ou sans certification)	57 \$
Officiel Inter-régional / PROV / NAT / FIG	71 \$
Officiel débutant et régional	41 \$
Évaluateur Défi	41 \$

ATHLÈTES CIRCUIT NATIONAL

Compétiteur national — GAF (JO9-JO10-HP)	171 \$
Compétiteur national — GAM (National Ouvert, Junior et Sénior)	171 \$
Compétiteur national — STR (N5, N6, Junior, Sénior)	171 \$
Compétiteur national — GR (Novice, Junior, Sénior, HP)	171 \$
ACRO (Jeunesse, FIG)	70 \$

ATHLÈTES CIRCUIT PROVINCIAL

Compétiteur défi provincial — DÉFI GAF (3 à 6); DÉFI STR (3 à 6); DÉFI GAM (3-4)	108 \$
Compétiteur provincial — GAF (JO4 à JO8, Espoir 1 et 2)	144 \$
Compétiteur provincial — GAM (N2 à N5, Élite 3 et 4)	144 \$
Compétiteur provincial — STR (N1 à N4)	144 \$
Compétiteur provincial — GR (Niveaux 2 à 6)	144 \$
ACRO (JO7 à JO10)	70 \$

ATHLÈTES CIRCUIT RÉGIONAL

GAF (R2 et R3) GAM (CR1 et CR2) STR (R2 et R3)	48 \$
GAF (R4 et R5) GAM (CR3 N1) STR (R4 et R5)	70 \$
DÉFI GAF - GAM - STR (1 et 2)	70 \$
GR (Niveaux 1 et 2 de 8 ans et moins)	70 \$
ACRO (JO5 et JO6)	70 \$
Masters	70 \$

PARTICIPANTS CIRCUIT RÉCRÉATIF

Gymnaste récréatif	29 \$
Bébé actif (3 ans et moins) *	12 \$
Gymnastique adaptée (enfant à besoins particuliers) **	17 \$

PARTICIPANTS INITIATION

1 jour (fête d'enfants, groupe préscolaire ou scolaire, etc.)	4 \$
Camp d'été (24 juin au 31 août) et semaine de relâche	15 \$

*Est considéré bébé actif un enfant né en 2017 ou après.

**Est considéré comme un enfant à besoins particuliers celui qui présente une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant ses capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire (définition tirée de la LJBEP, article 2).